Le B.A.I.L mode d'emploi...

L'acteur de terrain prend contact avec les conseillères sociales du BAIL:

→ **Stéphanie JEAY**
3 rue du Pont Neuf
11300 LIMOUX
04 68 31 05 68

→ **Pascale ELIS**
75 rue A. Tomey
11000 CARCASSONNE
04 68 25 41 41

→ **Alexia TOULZE**
37 avenue des Pyrénées
11100 NARBONNE
04 68 75 50 83

→ **Anissa ESCUR**
Responsable Pôle Social
06 77 62 45 30

Le public est reçu lors des permanences
sur rendez-vous

À Limoux
Tous les jours sur RDV sauf le mercredi
Au Lieu Ressources
3 rue du Pont Neuf
Email: s.jeay@hd-m.fr

À Carcassonne
Tous les jours sur RDV sauf le mercredi AM
Au Lieu Ressources
75 rue Albert Tomey
Email: bail.carcassonne@orange.fr

À Narbonne
Lundi de 14h à 17h au Lieu Ressources,
37 av. des Pyrénées
Mercredi de 14h à 16h au CCAS
21 cours Mirabeau
Email: a.toulze@hd-m.fr

MEDITERRANEE

Le B.A.I.L C'est quoi?

B.A.I.L

Bureau d'Accueil et d'Insertion par le Logement

Acteur des politiques publiques de développement, le **B**ureau d'**A**ccueil et d'**I**nsertion **L**ogement est un **service d'appui technique à la disposition des acteurs de terrain** en contact avec des personnes relevant du PDALPD de l'Aude et confrontées à des problèmes de logement.

Le B.A.I.L participe à la mise en œuvre des actions prévues par le PDALPD (Plan Départemental d'Accès au Logement des Plus Démunis)

Le B.A.I.L est rattaché à Habitat et Développement Méditerranée, association loi 1901 qui intervient dans le domaine de l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie et du logement en faveur des personnes défavorisées.

LES MISSIONS DU B.A.I.L

♦Assurer l'accueil du public relevant du PDALPD en situation de recherche de logement autonome.

♦Analyser la demande de logement par la réalisation d'un diagnostic partagé avec les acteurs de terrain.

♦ Construire avec le demandeur un parcours logement.

♦Favoriser la mobilisation de toutes les actions, prestations et dispositifs existants afin d'apporter des réponses adaptées à chaque situation et garantir la cohérence des actions proposées.

♦Développer une offre locative adaptée aux besoins recensés par l'assistance technique et financière auprès des bailleurs.

♦Mettre en œuvre une assistance technique pour les personnes souhaitant engager des travaux en les orientant vers nos services d'amélioration de l'habitat.